

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II - TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N° (216-70)837 322

FROM : **C.T.F**

TO :

FAX REF :

ATT : SCE COMMERCIAL

DATE : 27-03-2026

FAX N °: Via mail

CONTACT: DAM

COPY :

Page (01) of (04) including this page

OBJET: CONSULTATION N° PP 26/176

Location minibus pour assurer le transport du personnel du RIG 07

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour Location à la journée d'un mini bus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer pour assurer la relève du personnel du RIG 07 entre le site de puits BGR-01 à BOUGHRARA, MEDNINE, et l'hôtel à MEDNINE, dont la distance entre les deux sites ne dépasse pas 30 km, dont 4,5 km sont des pistes agricoles et ceci conformément aux termes de références ci-joint en ANNEXE 01.

NB :

Date de début de la location : à partir du 15/04/2026 (Date exacte vous sera communiquée ultérieurement), pour une durée de deux mois environ.Fréquence : 1 à 2 voyages par semaine durant l'activité, et 1 à 2 voyages par jour durant la mobilisation/démobilisation.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapide poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/L'enveloppe externe doit :

*** être adressée au nom de :**

Monsieur le Président Directeur Général

*** Porter uniquement :**

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP 26/176),
- la mention " NE PAS OUVRIR"

*** Contenir :**

Une autre enveloppe interne cachetée

B/L'enveloppe interne doit :

*** porter :**

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE"
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

* contenir à l'exclusion de tout autre document :

-Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :

* Porter:

La référence de la consultation (PP26/176)

* Contenir:

-Le texte de la consultation & Annexe 01 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

- L'offre financière (selon Bordereau des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le

..10...24...2026

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disante qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Une visite sera réalisée par les responsables CTF pour vérifier la conformité du minibus proposé.

Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.

- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING



ANNEXE 01

EXIGENCES TECHNIQUES POUR LOCATION MINIBUS

Pour la campagne Dover, Workover puits BGR-01, location par voyage (aller / retour) d'un minibus (environ 20 à 25 personnes) pour assurer la relève du personnel du RIG 07 entre le site de puits BGR-01 à BOUGHRARA, MEDNINE, et l'hôtel à MEDNINE, dont la distance entre les deux sites ne dépasse pas 30 km, dont 4,5 km sont des pistes agricoles.

1- Le minibus doit être conforme aux exigences ci-dessous :

- Système de freinage ABS
- Ceinture de sécurité trois points pour chaque passager
- Reposes tête
- Système GPS ou IVMS
- Climatisation
- Coffre de bagage séparé
- Équipements de sécurité suivants : roue de secours (y compris le matériel nécessaire pour le changement des roues), chaîne de remorquage, pelle, réflecteurs d'avertissement, extincteur, lampe-torche, boîte pharmacie équipée, veste haute visibilité

2- La documentation du minibus doit être comme suit :

- Carte grise
- Assurance valide
- Visite technique valide
- Quitittance de taxes de circulation pour l'année en cours
- Autorisation de conduite RS pour les véhicules ayant un régime suspensif

3- Le minibus doit être en bon état de fonctionnement, sans détériorations apparentes, d'âge ne dépassant pas 15 ans depuis sa première mise en service et assurant une étanchéité complète à la poussière. Tous les moyens de sécurité doivent être fonctionnels et non modifiés par rapport à l'origine.

4- Les jours de relève et le nombre de personnes à transporter seront communiqués à l'avance au prestataire avant chaque relève.

5- Les exigences CTF en termes de limitation de vitesse, d'obligation de mise des ceintures de sécurité pour tous les passagers, d'interdiction d'utilisation du téléphone pour le chauffeur durant la conduite sont de la responsabilité du chauffeur du minibus.

6- Les chauffeurs doivent :

- Avoir le permis de conduire exigé par la réglementation tunisienne pour la conduite des bus.
- Avoir un certificat d'aptitude de travail valide et délivré par un médecin de travail.
- De préférence avoir un certificat de formation en conduite défensive (Defensive Driving) valide.

8- L'entretien du minibus est la responsabilité du prestataire.

9- Le prestataire doit communiquer les identifiants (credentials) pour l'accès au système GPS ou IVMS du minibus.

10- La mobilisation et démobilisation du minibus au site de travail sont à la charge du prestataire.

11- La restauration du chauffeur (le cas échéant) est à la charge du prestataire.

12- L'acceptation du minibus fera l'objet d'une visite par les représentants de CTF (chef de chantier et responsable sécurité) et de l'établissement d'un PV d'acceptation.

13- Gasoil utilisé durant la période de location à charge CTF.

NB :

Date de début de la location : à partir du 15/04/2026, pour une durée de deux mois environ.

Fréquence : 1 à 2 voyages par semaine durant l'activité, et 1 à 2 voyages par jour durant la mobilisation/démobilisation.



ANNEXE 02

BORDEREAU DES PRIX EN HTVA

DESIGNATION	Tarif de location HTVA/jour
<i>Location Mini bus 25 places avec un chauffeur pour assurer la relève du personnel du Rig07 conformément aux termes de références ci-joint en Annexe 01.</i>	

Arrêté le présent bordereau à la somme de (en toutes lettres).....

Prestataire :

Non et prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Date :

